

Département de MAINE ET LOIRE
 Arrondissement de Saumur
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du conseil municipal du 7 février 2023

Convocation du 2/02/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents :

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le /02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER.

Absents : Christophe GAIGNON et Frédéric BRUERE

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2023-05 VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Madame le Maire propose le versement des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	2023
A.D.M.R.	900 €
A.P.E. La Breille	200 €
Musique de Brain	200 €
ADAPEI La Breille	100 €
Société La Joyeuse	200 €
EVS Nord Brain sur Allonnes	450 €
Lycée des Ardilliers	100 €
MFR BOURGUEIL	50 €
La Carpe Breilloise	150 €
TOTAL	2.350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 9/02/2023
 Le Maire,
 Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur, le 9/02/2023
 Et de la mise en ligne le 9/02/2023

Le secrétaire